

*Date de dépôt : 2 juin 2020*

## Rapport

**de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Cerutti, Jean-Marc Guinchard, Patricia Bidaux, Sébastien Desfayes, Delphine Bachmann, Anne Marie von Arx-Vernon, Jacques Blondin, Bertrand Buchs, Jean-Luc Forni, François Lance, Souheil Sayegh, Christina Meissner, Claude Bocquet : Crise Covid-19 et enseignement à distance : bilan du dispositif et mesures de soutien d'urgence**

*Rapport de majorité de M. Emmanuel Deonna (page 1)*

*Rapport de minorité de M. Olivier Baud (page 22)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de M. Emmanuel Deonna

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La motion 2634<sup>1</sup> a été renvoyée à la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport par le Grand Conseil siégeant en séance plénière le 12 mai 2020. Elle a été traitée lors des séances des 20 et 27 mai 2020 de cette commission. Les motions **M 2626 pour garantir un enseignement de qualité malgré l'épidémie du Covid-19** et **M 2632 pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été** ont également été traitées conjointement lors des deux séances, notamment pendant les auditions qui se sont déroulées le 27 mai.

---

<sup>1</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02634.pdf>

Lors de la séance du 27 mai 2020, la commission a auditionné conjointement la Société pédagogique genevoise (SPG), le Syndicat des services publics (SSP-groupe enseignement) et la Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation (FAMCO). Lors de la séance du 27 mai 2020, la commission de l'enseignement, de la culture et du sport a notamment également étudié les prises de position écrites de l'Association des communes genevoises (ACG) (voir annexe 1, page 16) et de la Fédération des associations des parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (voir annexe 2, page 19).

Le rapporteur remercie M. Sylvain Maechler, procès-verbaliste, pour son travail.

### **Séance du 20 mai 2020**

Lors de sa séance du 20 mai, la commission a auditionné M<sup>me</sup> Delphine Bachmann, signataire de la motion 2634.

M<sup>me</sup> Bachmann indique que même si le département de l'instruction publique a fait au mieux pour assurer un enseignement à distance pendant cette période, il fallait craindre les conséquences sur la scolarité des élèves. Selon elle, l'accès au matériel pour tous n'a pas pu être garanti même si Pro Juventute et le département de l'instruction publique ont pu aider. Certains élèves ont eu de la peine à trouver un espace dédié au travail au sein de leur logement. Tous les parents n'ont pas des compétences égales dans l'accompagnement à offrir aux enfants. Elle souligne de grosses disparités, y compris pour les enseignants qui n'ont pas tous eu les mêmes conditions d'enseignement.

La signataire auditionnée indique que la motion M 2634 propose de faire le bilan et l'inventaire du taux d'absentéisme pendant l'enseignement à distance, ainsi que de proposer pendant les semaines qui précèdent la rentrée des cours de soutien pour les élèves en difficulté qui en feraient la demande. La motion propose de garantir à toutes et tous un accès à l'école en ligne au cas où l'enseignement à distance était appelé à durer.

Un député a été frappé par l'usage du terme négativement connoté d'« absentéisme ». Il rappelle que l'arrêt de l'école a été décidé très rapidement, empêchant d'organiser les conditions de l'école à distance. Il demande s'il ne faut pas revoir la terminologie qui ne décrit pas la réalité. Selon lui, il faudrait s'intéresser aux conditions de travail des enseignants. Il demande si des moyens supplémentaires seront mis à disposition pour les cours d'appui. Il explique que l'on ne peut pas faire travailler plus les gens sans les moyens nécessaires.

La signataire auditionnée n'est pas choquée par le terme d'absentéisme. Elle ne souhaite pas pointer du doigt certains élèves, mais simplement mesurer les choses, afin de savoir combien sont capables de se connecter, et ainsi comprendre s'ils ont rencontré un problème d'accès à l'école. Elle souligne que les enseignants ont aussi eu des difficultés, comme d'ailleurs toute la population. Elle explique que la motion souhaite simplement savoir ce qu'il serait bon de faire pour offrir un cadre sécurisé aux enfants à la rentrée prochaine.

La signataire explique que la motion ne vise qu'à remédier un peu aux conséquences d'une situation exceptionnelle. Elle ajoute qu'il faudra des moyens dans chaque secteur pour pallier cette crise. Elle estime que cette discussion doit avoir lieu de manière plus globale. Elle indique que faire travailler les gens plus sans les payer sera difficile dans la fonction publique. Cependant, selon elle, des enseignants sont prêts à passer un peu de leur temps à donner des cours d'appui.

Le même député indique qu'une pétition circule pour demander 200 nouveaux postes en 2021 qui sont nécessaires à l'enseignement – et qui ont été refusés par le parlement.

La signataire auditionnée souligne qu'il faut différencier les dépenses budgétaires extraordinaires liées au Covid des dépenses courantes.

Un autre député indique que la 3<sup>e</sup> invite concerne des ressources numériques. Il relève qu'il serait confortable de bénéficier en ce sens du crédit d'investissement de 20 millions refusé par la commission des travaux pour le numérique à l'école. Il se demande si les projets retoqués ne mériteraient d'être repris – en particulier dans le contexte du risque d'une 2<sup>e</sup> vague d'épidémie.

La députée croit se souvenir que la commission des travaux a refusé le crédit d'investissement de 20 millions, car celle-ci n'était convaincue ni par le fond ni par la forme du projet. Elle indique qu'à titre personnel, elle avait été convaincue par le projet initial pour le numérique à l'école. Elle souligne également qu'il y a un besoin de matériel numérique.

Un député estime que la 1<sup>re</sup> invite n'est pas correctement libellée. Il vaudrait mieux parler selon lui de « taux de présence ». Il souligne que les situations vécues par les uns et par les autres sont très différentes. Il propose donc de supprimer la 1<sup>re</sup> invite. Il trouve néanmoins la 2<sup>e</sup> invite intéressante. Il explique que des cours de soutien pour les élèves en difficulté sont souvent proposés. Il pense qu'il faudrait préciser la durée de ces cours, et seulement pour les familles qui en feraient la demande, et pour un corps enseignant volontaire. Il demande si quelque chose est déjà mis en place en ce sens. Il

ajoute que la dernière invite est intéressante, car la crise actuelle est révélatrice de la fracture numérique, mais ne permet pas de faire d'hypothèses quant à une seconde vague d'épidémie. Il pense que la 3<sup>e</sup> invite pourrait simplement souligner la nécessité de mettre en œuvre un plan de lutte de la fracture numérique pour les familles défavorisées.

La motionnaire indique que la 1<sup>re</sup> invite n'est pas inutile, car elle doit permettre de faire le bilan de ce qui a plus ou moins bien fonctionné. La question est de savoir ce qui aurait empêché des élèves de suivre les cours, et des enseignants de les donner. Elle a laissé expressément un flou quant aux semaines de cours avant la rentrée. Elle rappelle que durant la crise des étudiants du domaine médical sont venus aider bénévolement, et que cela peut aussi être le cas dans l'éducation. Elle ajoute qu'une nouvelle vague de contamination est une réalité potentielle dans les six prochains mois et qu'il faut donc agir rapidement.

Un député indique que cette motion est intéressante. En lien avec la 1<sup>re</sup> invite, il relève la polémique sur les réseaux sociaux suite à un article dans *Heidi News*. Il explique que l'enseignement à distance pour un enfant malade peut fonctionner, mais que lorsqu'il est généralisé à beaucoup d'élèves les choses sont plus compliquées. Il pense qu'une évaluation est donc nécessaire et demande si ce n'est pas au service de la recherche en éducation (SRED) de s'occuper d'une telle étude.

La motionnaire confirme que le SRED est le bon organisme pour faire cette étude.

Une députée pense que la 1<sup>re</sup> invite doit être maintenue pour améliorer les choses afin de pouvoir cibler les problèmes. Elle propose le terme « adhésion » à la place de celui d'« absentéisme ».

Un autre député pense qu'il est en effet mieux d'évaluer le taux de fréquentation ou d'adhésion – et que ces deux termes sont positifs et non stigmatisants.

La motionnaire n'est pas opposée à remplacer le terme « absentéisme » par un terme plus adéquat.

Un député pense que la 1<sup>re</sup> invite doit simplement inviter le Conseil d'Etat à réaliser un bilan de l'école à distance – comme le titre de la motion le suggère.

Une discussion s'ouvre avec M<sup>me</sup> Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée de l'enseignement, de la culture et du sport.

Son département a déjà prévu un bilan. Il a participé à une enquête menée par la Haute école pédagogique de Zoug sur l'enseignement à distance. Il a

également mené une enquête entre le 17 avril et le 1<sup>er</sup> mai auprès du corps enseignant, des élèves, des parents et des directions. Ces questions sont maintenant en traitement au service de la recherche en éducation (SRED). Les résultats devraient arriver fin juin – début juillet, avec un premier bilan de l'enseignement à distance. Un deuxième bilan sera réalisé par le département de l'instruction publique.

La conseillère d'Etat explique que 17 000 réponses ont été récoltées. Les taux de réponse ont été les suivants : 72% dans les directions d'établissement primaire, 60% des directions du CO, 39% des enseignants du primaire, 36% des enseignants du CO, 6% des élèves du primaire, 12% des élèves du CO. Elle souligne que la mesure de la présence ou de l'absence n'est pas si aisée. Si cela se passe sur une plateforme type Zoom, il est simple de relayer l'information dans les directions en cas d'absents. Celles-ci peuvent également observer les connexions des élèves. Mais elle souligne que l'enseignement à distance ne se résume pas à la classe virtuelle de type Zoom. Elle ajoute que certains élèves n'ont pas toujours eu le matériel pour y accéder.

La conseillère d'Etat explique qu'ils avaient limité pour la 1P-4P 60 à 120 minutes de travail par jour, de 90 à 150 minutes pour la 2<sup>e</sup> partie du primaire et seulement pour l'ES II l'équivalent des périodes en classe. Elle ajoute que de nombreuses interactions se sont déroulées également avec du papier – et donc que mesurer ces choses devient plus compliqué. Elle explique que les notions de présence ou d'absentéisme sont donc plus complexes qu'il n'y paraît. Le département communiquera ce premier bilan plus ou moins au moment de la rentrée scolaire. D'après elle, la première invite est donc déjà remplie.

La conseillère d'Etat indique que les écoles de commerce ont été plus rapidement en mesure de faire les choses, car elles étaient très connectées, tandis que les CO étaient pour certains moins bien préparés. Certaines écoles avaient déjà l'habitude de travailler de manière virtuelle avec les élèves, d'autres moins. Elle ajoute concernant la 2<sup>e</sup> invite que le département pourra se faire une idée ces prochaines semaines d'où en sont les élèves. Concernant la 3<sup>e</sup> invite, elle indique qu'il faut se donner les moyens de le faire. Elle explique que certains élèves n'avaient pas d'outil informatique. A l'enseignement secondaire II, des élèves n'ont pas le matériel nécessaire. Au primaire, 800 élèves (sur 36 000) ont demandé du matériel. Même si la commission des travaux ne voulait pas des outils mobiles, le département a déjà mené des projets pilotes avec 1500 tablettes. Il a donc pu prêter une partie de ces tablettes. Le département a constaté qu'il y avait 45 élèves au cycle d'orientation sans aucun équipement, 353 avec uniquement un

smartphone, et 282 avec un seul ordinateur dans le foyer, le tout sur 13 000 élèves. Elle souligne que le cycle d'orientation n'a pas de matériel informatique mobile à mettre à disposition. Elle ajoute que 852 élèves sans matériel suffisant ont été signalés au secondaire II, surtout des élèves en classe d'accueil. Ils ont prêté ce qu'ils pouvaient, mais ont peu de matériel mobile. L'appel réalisé avec Pro Juventute a permis de récolter 200 ordinateurs.

Selon la conseillère d'Etat, le Conseil d'Etat propose de mettre à disposition des élèves, voire même de donner à l'ES II, du matériel de l'Etat usagé et « en bout de course ». Elle indique que le prêt nécessite des mises à jour et une responsabilité – et qu'ils préfèrent donc le don pour ce type de matériel. Le département va identifier les élèves qui sont dans le besoin par le biais des conseillers sociaux. Elle ajoute qu'elle va essayer de demander dans le cadre des crédits Covid l'achat d'ordinateurs bon marché à donner ou prêter. Elle souligne la difficulté de faire des études secondaires sans ordinateur. Selon elle, c'est une vraie problématique sociale.

La présidente de la commission demande s'il n'y a pas de transversalité entre les stocks des différentes écoles et des différents niveaux d'enseignement.

La conseillère d'Etat indique que le département a « bricolé » et donné ce qu'il pouvait. Il s'agit maintenant de réfléchir en amont à de telles situations. Elle explique qu'au cycle d'orientation les classes inversées font que l'enseignant donne à réaliser à la maison la base d'un cours depuis un tutoriel, et que les choses plus compliquées se font ensuite en classe – notamment les exercices. Avant, les élèves sans ordinateur pouvaient aller au centre de documentation, ce qui n'est plus le cas avec une telle situation extraordinaire. Elle rappelle que la commission des travaux du Grand Conseil ne voyait pas l'intérêt d'un crédit d'investissement pour le numérique. Si une vague épidémique devait se reproduire, il faudrait mieux anticiper les besoins en matière numérique.

La présidente de la commission indique qu'elle a contacté la Société pédagogique genevoise. Celle-ci sera disponible le 27 mai pour une audition. Elle est sans réponse de la Fédération des associations de parents d'élèves (FAPEO). Un député indique que l'audition de la FAMCO pour la M 2634 et la M 2626 pourrait être également intéressante. La présidente propose une audition conjointe pour ensuite se positionner. Un député estime que le côté intéressant de la M 2626 se retrouve dans la M 2634. Il demande si un retrait de la M 2626 n'est pas envisageable. Un autre député indique que la seule différence est celle du calendrier scolaire non précisé. Il propose d'attendre le résultat des travaux pour répondre à cette demande de retrait. Un autre député

souhaite que les débats ne mélangent pas le matériel informatique dont les jeunes peuvent avoir besoin pour leurs études et celui nécessaire en classe. Il demande si la commission se fixe comme objectif de voter les objets le 27 mai.

La présidente confirme que c'est l'intention de la commission qui veut pouvoir débattre des objets à la prochaine plénière. La conseillère d'Etat précise que l'année scolaire prochaine fait une semaine de plus, avec une reprise le 24 août et des vacances le 5 juillet.

### **Séance du 27 mai 2020**

La commission s'est réunie une deuxième fois le 27 mai 2020 pour examiner les motions M 2632 « pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été » et M 2634 « Crise COVID-19 et enseignement à distance : bilan du dispositif et mesures de soutien d'urgence ».

Elle a auditionné M. Frédéric Hiltbrand, vice-président de la Société pédagogique genevoise, M<sup>me</sup> Fabienne Payré, Syndicat des services publics (comité enseignement), et M. Etienne Bertouille de la Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation.

M<sup>me</sup> Payré rappelle en préambule que la FEG comprend plusieurs associations d'enseignants et un syndicat : la SPG, la FAMCO, l'union qui représente le secondaire II, et le SSP en tant que syndicat qui représente les trois ordres d'enseignement. Elle indique qu'ils ont discuté des motions examinées par la commission de l'enseignement, de la culture et du sport.

Concernant la M 2626, elle souligne que les auditionnés sont étonnés du titre, car ils ont toujours essayé de poursuivre un enseignement de qualité durant ces temps de crise. Elle souligne que tous les enseignants ont tenté d'apporter dans la mesure du possible un enseignement modulable et de qualité.

Elle ajoute que les enseignants ont travaillé pendant l'ensemble des périodes hebdomadaires de cours, parfois en télétravail et avec des heures supplémentaires pour faire des examens additionnels. Les maîtres de classe ont tout fait pour connecter leurs élèves à distance et certains ont même amené eux-mêmes le courrier à leurs élèves pour ceux qui n'avaient pas d'ordinateur. Elle souligne que le lien avec des jeunes qui ne sont pas nécessairement en phase avec l'école pouvait être difficile à maintenir et que cela a créé une surcharge de travail.

M<sup>me</sup> Payré souligne que les enseignants ont organisé parfois leur travail différemment et ont dû refaire le support de cours. Elle indique qu'ils ont passé beaucoup de temps au téléphone avec des jeunes paniqués – et ce même tard le soir. Elle souligne que l'école a montré une capacité d'adaptation impressionnante. Elle ajoute concernant la deuxième invite que les directions ont été parfois privées de leur capacité à diriger le canton et que des décisions ont été prises directement au niveau fédéral en coordination avec la CDIP. Elle souligne le consensus sur l'opportunité ou pas de passer des examens certificatifs. Il a été décidé de faire passer des examens seulement si l'élève est en échec pour lui offrir l'opportunité de passer son année. Elle explique que ces décisions ont été prises de manière à ne pas bloquer la possibilité de poursuivre les études dans l'avenir. Elle comprend donc difficilement la proposition de report des examens au mois d'août – ce qui bloquerait toute inscription à l'université.

M<sup>me</sup> Payré indique concernant la troisième invite que le but est bien de poursuivre la formation. Elle indique que, malgré la crise sanitaire, ils ont pu assurer le minimum vital de l'enseignement. Les titres sont validés. Les entreprises sont chargées de faire des formations continues pour les élèves préparant un CFC. Les universités seront attentives à donner le soutien nécessaire aux élèves en difficulté. Elle souligne que les données fondamentales ont été transmises aux élèves. Enfin, elle indique, concernant la quatrième invite, que les auditionnés proposent d'avoir des appuis intégrés dans les classes avec une aide différenciée selon les élèves.

M. Hiltbrand indique que la Société pédagogique genevoise représente les enseignants du primaire et du spécialisé. Il explique qu'une partie des députés méconnaissent le travail réel des enseignants. Il rappelle que leurs associations sont toujours disponibles pour répondre aux questions des partis. Il explique qu'il est illusoire de penser pouvoir réduire les inégalités en deux semaines de rattrapage. Les auditionnés demandent des moyens pour réduire les inégalités tout au long de l'année scolaire. Ces moyens sont souvent refusés par le Grand Conseil. Il ajoute que les disciplines secondaires comme les arts et le sport sont très importantes pour la vie sociale et la santé des êtres humains – ce qui s'est ressenti durant cette période.

M. Hiltbrand indique concernant la M 2632 que les auditionnés sont favorables à toute proposition qui vise à maintenir un accueil de qualité pour les enfants. Mais il explique que cela ne les concerne pas directement. Quant à la M 2632, il explique que l'enseignement à distance a nécessité des ressources informatiques pour les familles mais aussi pour les enseignants. Il ajoute que les situations d'inégalités entre élèves ne datent pas du confinement. Il fait remarquer que des aides existent déjà pour des élèves



avec des difficultés scolaires, pour des élèves avec un handicap. Cependant, le problème réside dans le fait qu'il n'y a pas d'aide pour les enfants avec des difficultés sociales, en raison notamment d'un manque de ressources ou d'espace chez eux.

M. Hiltrbrand ajoute que les enseignants ont été actifs à plus de 100% de leur temps de travail durant cette période. Il rappelle que leurs associations demandent depuis plusieurs années à être associées aux discussions au sujet du numérique dans l'enseignement. Cependant, il estime qu'il y a des différences énormes de pratiques numériques, aussi bien entre enseignants qu'entre élèves. Il souligne que le département de l'instruction publique n'a pas voulu entendre les auditionnés au sujet du projet de loi sur le numérique.

M<sup>me</sup> Payré indique concernant la M 2632 qu'il faut être attentif à ce que les droits syndicaux soient respectés, que les vacances prévues soient maintenues, et que les heures ne soient pas considérées comme un rattrapage d'heures négatives. Elle propose l'idée d'un financement au niveau des communes et indique que les crèches sont des associations qui ne touchent parfois pas les subventions nécessaires.

Elle indique en outre concernant la M 2632 que, suivant les cours, il y avait au secondaire II parfois 50% de présence. Elle rappelle que les enseignants doivent utiliser une plateforme qui dépend de Google et qu'ils ne veulent pas mettre de note ou d'appréciation car les serveurs sont à l'étranger. Elle souligne la nécessité de préserver les données personnelles des élèves. Elle indique que parfois des parents ont un ordinateur. Cependant, ils peuvent aussi être en télétravail, ce qui empêche l'élève d'accéder à un ordinateur. Elle souligne également l'impact carbone et le bilan écologique négatifs des ordinateurs.

M<sup>me</sup> Payré évoque le programme du DIP lié à l'éducation au numérique pour éviter les addictions. Elle souligne qu'il s'agit d'un important débat de société. Disposer d'une école qui respecte l'égalité des chances est une priorité.

Un député demande s'il n'existe vraiment aucun dispositif de prise en charge des élèves évoluant dans un contexte social difficile. Si c'est le cas, il demande si la crise ne serait pas justement l'opportunité de développer de tels dispositifs. Il ajoute que le numérique a été très utile durant cette crise. Il explique que le numérique ne se réduit pas seulement au fait d'avoir un ordinateur à la maison, mais qu'il implique des évolutions sociétales dans les moyens de communication observables à de nombreux niveaux. Il demande donc s'il n'y a pas des opportunités à saisir, lesquelles, et comment les exploiter.

M. Hiltbrand répond qu'il y a souvent une incompréhension du travail des enseignants sur le terrain. C'est grâce aux interactions avec les élèves sur le terrain que l'apprentissage se développe. Il indique que cela ne peut pas se régler en deux semaines. Il souligne que les enseignants doivent toujours en faire plus avec toujours moins de moyens. Ils espèrent que les établissements scolaires pourront disposer à l'avenir de plus d'éducateurs et éducatrices – ainsi que bénéficier du soutien d'équipes pluridisciplinaires. Le projet d'équipes pluridisciplinaires était très intéressant mais sous-doté. Il indique que les enseignants ont prouvé dans ces mois de confinement qu'ils étaient prêts à prendre des risques et qu'ils étaient curieux face au numérique. Mais ils se méfient des projets tout faits venus d'en haut, imposés, et ensuite qui dysfonctionnent sur le terrain.

M. Hiltbrand ajoute que le numérique se résume à trois aspects : l'aspect d'utilisation concrète du matériel, la compréhension de comment cela fonctionne et la question des usages sociaux. Il indique que tout cela ne peut pas s'enseigner à distance. L'enseignement à distance fonctionne avec les enfants qui ont des parents à la maison pour les aider. Il indique avoir passé beaucoup de temps à appeler des parents pendant le confinement.

Un député demande si le déplacement des enseignants pour apporter leur travail aux élèves vient d'une directive ou d'un engagement individuel. Il souligne le problème de ressources et demande si les auditionnés préféreraient une baisse du nombre d'élèves par classe ou plus d'équipes pluridisciplinaires – car, pour des raisons financières, il ne sera pas possible de tout faire.

M. Hiltbrand répond que les enseignants et le département ont fait du mieux possible au début de la crise. Il explique qu'il n'y avait pas au primaire de plateforme informatique préexistante et qu'ils ont été prévenus le vendredi juste avant la fermeture des écoles. Il explique que les enseignants se sont vite organisés le lundi matin, notamment sur Facebook. Il explique que toutes les familles n'ont pas de moyens pour imprimer les fiches, et que certains enseignants ont donc décidé d'aller distribuer ces fiches directement à leur initiative personnelle.

M. Hiltbrand explique que cela a permis de briser la distance avec les familles. Ainsi, les enseignants sont entrés dans la vie des familles et vice-versa. Il ajoute que les associations sont disponibles et ont envie de rencontrer les partis politiques pour échanger. Il explique qu'il n'y a pas d'étude montrant qu'une diminution du nombre de 23 élèves par classe à 20 élèves apporterait beaucoup de bénéfices. Il ignore si le fait de diminuer les effectifs serait un véritable gain. Il souligne cependant que réduire les effectifs permet de réduire le travail administratif par élève – travail

administratif qui va malheureusement en grandissant. M. Hiltbrand ajoute que les dernières deux semaines avec des demi-classes se sont excellemment bien passées. Des demi-classes permettent d'être attentif à chaque élève.

M. Bertouille indique qu'au cycle d'orientation la priorité se situe au niveau de la diminution des effectifs, afin notamment de tenir compte des élèves à besoins particuliers qui sont de plus en plus nombreux dans les classes. Ils ont par exemple proposé que ces élèves se voient attribuer un coefficient dans le calcul des effectifs. Il ajoute que la Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation (FAMCO) a eu hier une discussion avec ses délégués sur l'expérience en demi-classe réalisée ces deux dernières semaines. Il souligne que cet aménagement a permis d'avancer de manière beaucoup plus efficace. Il indique que certains élèves n'avaient pas donné de nouvelles pendant deux mois. Il indique que le travail de contact avec les familles s'est essentiellement fait avec les maîtres de classe avant que la plateforme Google ne soit pleinement opérationnelle.

Une députée demande si dans ces conditions particulières il y a eu une attention spécifique pour les élèves à besoins particuliers. Elle demande comment ces élèves ont été accompagnés durant cette période.

M<sup>me</sup> Payré explique que la plupart des élèves en accompagnement ont déjà des aides de leur côté. Elle donne l'exemple des personnes malvoyantes. Elle explique que ces élèves ont donc été pris en charge dès le début. Pour les élèves « dys », ils ont tenté de différencier le travail sur la plateforme. Ils ont été attentifs à ces difficultés puisqu'ils sont maintenant habitués à les accompagner du mieux possible.

M. Hiltbrand indique que chaque situation est prise en charge de manière individuelle. Il explique que pour les élèves dans l'enseignement ordinaire, chacun a reçu l'enseignement dont il avait besoin. L'enseignement a donc été différencié. En ce qui concerne l'office médico-pédagogique, cela dépend des structures et chaque situation était particulière et individualisée.

Un député demande comment s'expliquent, selon les auditionnés, les difficultés relatives à l'introduction du numérique à l'école. Il demande s'il n'y a pas une opportunité de tirer profit de cette période pour faire améliorer ce volet. Par ailleurs, il demande, en outre, si l'école peut jouer un rôle d'encouragement aux activités récréatives cet été.

M. Hiltbrand ne sait pas jusqu'où va la responsabilité de l'école – si cela va jusqu'à l'encouragement des camps. Il explique que les enseignants n'ont pas attendu d'avoir des directives pour proposer des choses à faire aux élèves. Il souligne l'importance de l'enseignement des usages sociaux du numérique et de l'enseignement aux outils – même si les outils évoluent très

vite et qu'il ne faut pas trop se focaliser sur ce point. Il rappelle que le numérique n'est qu'un outil parmi d'autres.

Le même député relève que pour des enseignants plus âgés il est difficile de rattraper le retard. Il demande s'il faudrait investir des ressources en termes de formation au numérique auprès de tous les enseignants.

M. Hiltbrand répond que ce n'est pas une question d'âge mais d'individu. Il indique que la formation continue s'est faite de manière très efficace par les paires. Il est donc favorable à la formation continue. Cependant, il estime que celle-ci doit être efficace – et que c'est plus une question de culture et d'audace à faire les choses que d'âge.

M<sup>me</sup> Payré souligne que les enseignants ont acquis une grande expérience pendant ces deux mois – mais que « le pédagogique ne peut pas être remplacé par le numérique ». Il est possible de donner des connaissances par le numérique. Cependant, tout ne se résume pas pour le numérique à la transmission de connaissances. Elle souligne la grande solidarité entre enseignants, mais également le surcroît de travail occasionné les premières semaines. Elle indique qu'un lien a été maintenu grâce au numérique.

M. Bertouille indique que les membres de la FAMCO ont été interrogés sur leur bilan de cette période. Bien que la moitié des enseignants soit satisfaite de ce qui s'est passé sur la période, ce qu'il va en rester sera, selon eux, anecdotique. L'enseignement en présentiel ne peut en effet pas être remplacé par le numérique. Il souligne que les enseignants transmettent également de nombreux savoirs pratiques – en musique, biologie, physique et sport notamment – qui n'ont pas pu être transmis durant la période de confinement.

M<sup>me</sup> Payré indique que des enseignants de théâtre et de sport ont fait des visioconférences.

### **Une discussion s'amorce avant le vote sur la motion 2634 après le vote de la motion 2632.**

Un député EAG propose les amendements suivants :

- Première invite : « à faire réaliser un bilan de l'école à distance ».
- Deuxième invite : « à proposer durant la semaine précédant la rentrée scolaire 2020 des cours de soutien pour les élèves ou les familles qui en feraient la demande ».
- Troisième invite : « à mettre sur pied rapidement un plan de lutte contre la fracture numérique qui touche les familles défavorisées du canton ».

Une députée PLR propose les amendements suivants :

- Première invite : suppression.

Elle souligne les débats sur le terme absentéisme. Elle ajoute que des études sont déjà en cours.

- Deuxième invite : « à proposer des cours de soutien pour les élèves ou les familles qui en feraient la demande ».

Elle indique que cela permet plus de marge de manœuvre puisque dans l'enseignement secondaire (ES II) dès le 8 juin des cours d'appui pourront être mis sur pied – cours déjà prévus pour les élèves avec des examens de rattrapage.

- Troisième invite : « à intensifier la récupération du matériel informatique de seconde main pour augmenter la capacité de prêt aux élèves qui en ont besoin ».

Elle indique que ce matériel pourrait être mis à disposition directement dans les écoles ou par le service école médias.

Une députée Verte indique que la FAPEO a mentionné l'ARA qui donnera des cours d'été dès le 15 juin et le fait qu'il y a une possibilité de subventionnement pour les familles les plus précaires.

La présidente demande ce qu'il se passe avec les élèves plus jeunes en rupture, mais qui ne font pas de demande de soutien (deuxième invite). Elle ajoute que la conseillère d'Etat a indiqué que le département souhaitait aller vers un don et non un prêt pour le matériel de seconde main.

Une députée PLR propose alors en troisième invite :

- « à intensifier la récupération du matériel informatique de seconde main pour augmenter la **mise à disposition** aux élèves qui en ont besoin ».

M<sup>me</sup> Paola Marchesini, secrétaire générale du département de l'instruction publique, indique que le prêt engendre la question de la maintenance et des ressources pour l'assurer.

La présidente indique que son parti soutient le retrait de la première invite puisqu'une étude est déjà en route. Ce dernier soutiendra également les amendements PLR. Elle propose un amendement dans le titre :

« *Crise Covid-19 et enseignement à distance : mesures de soutien* »

La présidente met aux voix le titre : « Crise Covid-19 et enseignement à distance : mesures de soutien ».

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 1 (1 EAG)

*Le titre est modifié.*

La présidente met aux voix la suppression de la première invite.

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

*La première invite est supprimée.*

La présidente met aux voix l'amendement PLR à la deuxième invite : « à proposer des cours de soutien pour les élèves ou les familles qui en feraient la demande ».

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 1 (1 EAG)

*L'amendement est accepté.*

Le député EAG précise qu'il n'y a aucune temporalité dans cet amendement.

La présidente met aux voix un amendement PLR à la troisième invite : « à intensifier la récupération du matériel informatique de seconde main pour augmenter la capacité de mise à disposition aux élèves qui en ont besoin ».

Oui : 11 (2 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 1 (1 EAG)

Abstentions : 2 (1 S, 1 Ve)

*L'amendement PLR à la troisième invite est accepté.*

***La présidente met aux voix la M 2634 dans son ensemble, telle qu'amendée.***

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 1 (1 EAG)

Abstentions : –

***La M 2634 est acceptée.***

## **Proposition de motion**

**(2634-A)**

### **Crise Covid-19 et enseignement à distance : mesures de soutien**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que chaque enfant a le « droit à un enseignement de base suffisant garanti et gratuit » (art. 19, Constitution fédérale, du 18 avril 1999) ;
- que le « droit à l'éducation, à la formation et à la formation continue est garanti » (art. 24, al. 1, constitution genevoise, du 14 octobre 2012) ;
- que « l'école publique, dans le respect de ses finalités, de ses objectifs et des principes de l'école inclusive, tient compte des situations et des besoins particuliers de chaque élève qui, pour des motifs avérés, n'est pas en mesure, momentanément ou durablement, de suivre l'enseignement régulier » (art. 10, al. 2, loi sur l'Instruction publique, du 17 septembre 2015) ;
- que la situation d'enseignement à distance depuis le 16 mars dernier peut créer de fortes inégalités entre les élèves ;
- que les conditions optimales à un enseignement de qualité ne sont pas remplies depuis le 16 mars et ce, malgré l'engagement quotidien du personnel enseignant ;
- que l'enseignement à distance nécessite des ressources informatiques importantes pour les familles et qu'elles n'en ont pas toujours les moyens logistiques ou financiers ;
- que certaines situations familiales peuvent parfois complexifier les conditions de travail des élèves à la maison,

invite le Conseil d'Etat

- à proposer des cours de soutien pour les élèves ou les familles qui en feraient la demande ;
- à intensifier la récupération du matériel informatique de seconde main pour augmenter la capacité de mise à disposition aux élèves qui en ont besoin.



ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES  
Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge  
Tél. 022 304 55 00 - Fax 022 304 55 01  
Correspondence : case postale 1276  
info@acg.ch - www.acg.ch

Grand Conseil de la République et du  
canton de Genève  
Commission de l'enseignement, de  
l'éducation, de la culture et du sport  
**Madame Patricia Bidaux**  
Présidente

Adressé par courrier électronique à  
[Patricia.Bidaux@gc.ge.ch](mailto:Patricia.Bidaux@gc.ge.ch) et, pour  
information, à  
[roberta.piccoli@etat.ge.ch](mailto:roberta.piccoli@etat.ge.ch)

Carouge, le 26 mai 2020

**Concerne : M 2626 – pour garantir un enseignement de qualité malgré l'épidémie du COVID-19**

**M 2632 – pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été**

**M 2634 – crise COVID-19 et enseignement à distance : bilan du dispositif et mesures de soutien d'urgence**

Madame la Présidente,

La demande de consultation de notre Association portant sur les trois objets susmentionnés, que vous nous avez transmise électroniquement le 14 mai 2020, nous est bien parvenue et elle a retenu notre meilleure attention.

Vu l'impossibilité, pour les magistrats communaux, d'être entendus à la séance de la commission prévue le 27 mai prochain en raison de la prestation de serment des membres des exécutifs communaux qui se déroulera au même moment, nous avons l'avantage de vous transmettre la présente prise de position écrite.

Conscient de l'urgence de la situation, le Comité de notre Association a étudié ces trois propositions de motion avec la plus grande célérité, à l'occasion d'une séance spéciale, destinée au traitement de différents objets dont l'examen ne pouvait attendre.

Nos déterminations figurent ci-après dans l'ordre de numérotation de ces objets.

S'agissant de la **M 2626**, notre organe exécutif a limité son analyse à la première invite relative à la prolongation des cours durant les vacances scolaires estivales à venir, les autres propositions n'ayant pas d'impact direct sur les communes.

Au-delà du bien-fondé pédagogique de cette proposition, sur lequel elle ne saurait se prononcer, notre Association observe que sa mise en application poserait de très importants problèmes aux communes.



En effet, une telle mesure impacterait directement le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire dont le personnel jouit d'un statut qui s'inspire de celui du corps enseignant et dont les finances, déjà fortement obérées par le rattrapage de l'annuité supprimée à tort par le Conseil d'Etat ainsi que par la recapitalisation de la CPEG, ont déjà été passablement mises à mal par la crise sanitaire actuelle. Elle aurait également un effet négatif sur les associations de restaurants scolaires dont les bénévoles vont vivre une période particulièrement pénible durant les dernières semaines de l'année scolaire du fait des mesures sanitaires à appliquer.

Qui plus est, les communes profitent des vacances estivales pour entreprendre les différents travaux qu'elles ne peuvent accomplir en présence des élèves. Ces interventions, dont certaines sont particulièrement conséquentes, ont, pour la plupart, déjà été adjugées aux entreprises qui se sont organisées en conséquence.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité a préavisé négativement la première invite de la M 2626.

S'agissant de la **M 2632**, le Comité s'est déterminé sur chacune de ses deux invites.

En ce qui concerne la première de celles-ci, il doute que l'ouverture de l'ensemble des institutions de la petite enfance durant l'été réponde à un besoin avéré de la population.

En effet, depuis le dépôt de la motion, les heureuses nouvelles concernant les réouvertures de frontière se multiplient à tel point qu'une grande partie des destinations de vacances en Europe devraient être à nouveau accessibles.

L'impact financier d'une telle ouverture ne répondant pas à un besoin avéré effraye d'autant plus les communes qu'à teneur des décisions de l'Office cantonal de l'emploi, les structures d'accueil subventionnées n'auraient pas droit au chômage partiel (financement de la réduction de l'horaire de travail) au motif qu'elles sont soutenues par des entités publiques. La diminution drastique des recettes des pensions alors que les charges demeureraient constantes affecte également les structures municipalisées.

De surcroît, l'ouverture de ces institutions durant l'été ne permettrait plus au personnel de prendre ses vacances au moment où son absence est la moins préjudiciable au bon fonctionnement de ces structures, lesquelles sont soumises à des règles impératives en ce qui concerne les taux d'encadrement des enfants.

Enfin, même si le bien-fondé de cette mesure était avéré, il n'existerait aucun moyen légal de contraindre les structures à l'appliquer.

Pour ce qui est de la seconde invite, de nombreuses inconnues subsistent quant à la possibilité, pour les communes et les autres acteurs associatifs, d'offrir, comme chaque année, ces activités et/ou d'exploiter les infrastructures y liées, à l'exemple des centres aérés.

Les communes ont naturellement à cœur de pouvoir offrir un accueil à un maximum d'enfants.

Dans ce contexte et en collaboration avec la FASE et le canton, les communes mettront naturellement tout en œuvre pour répondre, autant que faire se peut, à la demande.

A la lumière de l'ensemble de ces éléments, notre organe exécutif a préavisé défavorablement les deux invites que comporte cette proposition de motion.

S'agissant enfin de la **M 2634**, le Comité n'a pas souhaité formuler de préavis à son endroit, estimant que cet objet concernait exclusivement le canton.

Remerciant la commission d'avoir bien voulu consulter notre Association sur ces trois objets, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre haute considération.

Le Directeur général



Alain Rütische

Le Vice-président



Gilbert Vonlanthen

Copie : - Madame Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat en charge du DIP



A l'att. Des commissaires de la  
Commission de l'enseignement du  
Grand-Conseil

Genève, le 26 mai 2020

**Concerne :** Audition écrite de la FAPEO à propos des Motions : 2626, 2632 et 2634

Mesdames, Messieurs les député.e.s,

La FAPEO vous remercie pour l'intérêt que vous porterez aux propos ci-dessous. En préambule la FAPEO salue le souci des député.e.s montré au travers des motions déposées auprès de la commission pendant la phase de semi-confinement des mois de mars et avril.

En effet, l'école, l'enseignement et par voie de conséquence, les familles ont affronté cette période si particulière avec un souci, un engagement et une créativité remarquables.

Même si chacun peut être reconnaissant envers l'État et ses employés d'avoir pris soin des citoyens, il reste un certain nombre d'incertitudes avec lesquelles il faudra vivre désormais et dont l'enseignement obligatoire devra se saisir.

Nous notons que les motions déposées en mars et en avril ont déjà obtenu certaines réponses au travers des décisions prises par le conseil fédéral.

La FAPEO désire transmettre ses réflexions précises pour chacune des motions.

**M 2626 :** pour garantir un enseignement de qualité malgré l'épidémie du Covid-19.

Concernant la prolongation des cours pendant la période des vacances scolaires, la FAPEO n'y est pas favorable. En effet, il nous semble que la reprise la plus rapide possible du calendrier ordinaire est souhaitable. En effet, le quotidien des élèves nous semble avoir déjà subi assez de bouleversement pour ne pas ajouter un élément perturbateur de plus. Au surplus les semaines actuelles permettent aussi aux enseignants de réguler les difficultés rencontrées par les élèves. Pour ce qui est des programmes scolaires, ils se construisent sur les 11 ans de scolarité obligatoire, pas sur deux mois. Les semaines actuelles permettront de réduire les impacts supposés du manque d'enseignements nouveaux des mois de mars et avril.

En ce qui concerne les examens, pour l'enseignement obligatoire, ce qui peut être comparé à des examens certificatifs est à notre avis les EVACOMS de 11<sup>ème</sup>. Ces examens ont lieu durant le deuxième trimestre et ont donc été effectuées en février 2020, avant le confinement. Pour ce qui est des épreuves cantonales de 8P, dont découlent la décision administrative de passage dans le degré supérieur puis l'inscription au cycle, le report en août ne semble pas possible ni nécessaire puisque les inscriptions au CO ont lieu fin juin. Par ailleurs, les épreuves cantonales participent à la note finale, mais n'en sont qu'une seule partie (1/3 de la note du 3<sup>ème</sup> trimestre, la note de passage étant annuelle). Elles ne peuvent changer fondamentalement la situation d'un élève. Pour les élèves dont les résultats seraient « limites », le DIP a déjà transmis les modalités de traitement des situations il y a quelques semaines. Chaque situation d'élèves sera évaluée au cas par cas.

Le calendrier scolaire ne devrait à notre avis pas subir de modification pour l'année scolaire 2020/21, pour les raisons évoquées plus haut.

Pour ce qui est d'éventuels cours de rattrapage, nous sommes certains que la réponse sera adaptée par les enseignants qui profitent des semaines actuelles d'école pour mettre en place les dispositifs nécessaires pour les élèves concernés. Par ailleurs, des cours de ce type existent durant l'année scolaire, sous forme d'appui hors temps scolaire, par exemple.

#### **M 2632 : pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été**

Nous ne nous sentons pas compétents pour répondre en ce qui concerne les structures de la petite enfance. Nous savons toutefois que certaines institutions proposent déjà ce genre de services et tenons à rappeler que les institutions de la petite enfance sont gérées par les communes ou sont privées. Il semble difficile d'émettre cette injonction si les budgets inhérents ne sont pas fournis avec !

Pour ce qui concerne les places dans les activités de loisirs durant l'été la FAPEO est inquiète de savoir si elles pourront être organisées. Le maintien de ces prestations nous semble particulièrement nécessaire dans la période actuelle. Cette offre de prestation est très importante pour les familles qui sans cela, se retrouveront dans des situations très compliquées pendant les semaines de vacances d'été.

Pour ce qui est de l'offre et de la manière dont seront organisés les camps et centres aérés, c'est pour l'instant en fonction des décisions fédérales que les organismes de prises en charge organiseront les semaines des mois de juillet et août.

#### **M 2634 : Crise Covid-19 et enseignement à distance : bilan du dispositif et mesure de soutien d'urgence.**

Le taux d'absentéisme est déjà étudié par le DIP à notre connaissance. Diverses études sur l'enseignement à distance sont en cours auprès du SRED et de l'université de Genève. Le temps de la crise n'étant pas tout à fait terminé, il faut un peu de patience pour en tirer des enseignements.

Les enseignants ont une bonne partie des réponses, il faut maintenant laisser le temps aux différents services de collecter ses données et de les agréger.

L'ARA va proposer des cours d'été dès le 15 juin. Ces cours sont organisés (depuis plusieurs années) pour répondre de façon individualisée aux difficultés

des élèves. Ils peuvent avoir lieu de façon étalée sur plusieurs semaines durant les vacances ou de façon plus intensive. Une prise en charge des coûts est prévue (au travers de la subvention du DIP) pour les familles qui en auraient besoin.

Par ailleurs comme nous l'avons souligné plus haut, les semaines actuelles permettent déjà de faire de la remédiation pédagogique et de résoudre certaines difficultés pour les élèves concernés.

Il faut aussi noter que chaque année scolaire débute par un rappel et un point de situation de chaque élève. Les élèves en difficulté d'apprentissage ne sont pas apparus pendant le confinement. Les nombreux dispositifs mis en place de façon pérenne depuis de longues années seront très certainement activés lorsque cela sera nécessaire.

Pour terminer, nous tenons à signaler que le département de l'instruction publique doit faire face à une double difficulté, répondre aux besoins rendus plus aigus par la crise et organiser une rentrée scolaire sans le budget nécessaire à l'augmentation démographique.

Nous saluons donc le souci des député.e.s, mais souhaitons qu'une certaine cohérence soit apportée dans les propositions; demander plus d'efforts à un département déjà durement frappé par des décisions difficilement compréhensibles n'est à notre sens pas adéquat. Pour répondre aux demandes exprimées dans les différentes motions, ce n'est pas de compétences ou de volonté dont le DIP a besoin, mais de moyens...

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre positionnement, nous vous adressons Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Anne Thorel Ruegsegger  
Secrétaire générale de la FAPEO

*Date de dépôt : 2 juin 2020*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M. Olivier Baud**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Que reste-t-il d'une motion si son titre et ses invites ont disparu, ou ont été modifiés au point qu'il ne subsiste in fine pas grand-chose de l'intention originale ? Bien sûr, rien ne s'oppose formellement à des tours de passe-passe qui verraient un texte quelconque se substituer intégralement à celui d'un objet parlementaire. Mais ces amendements généraux, qui détourneraient complètement l'objectif poursuivi par les auteurs de l'objet, s'ils étaient acceptés, mettraient à mal l'esprit dans lequel les parlementaires se doivent de travailler et remplir leur mandat.

### **Une motion « brouillon » mais aux intentions claires**

En l'occurrence, avec cette proposition de motion du PDC, on peut concevoir que l'urgence perçue lors de la fermeture des écoles dès le 16 mars 2020 soit la cause d'un manque de réflexion pour élaborer un texte sensé. Mais s'il y a eu précipitation, la motivation, elle, semblait claire, pouvait se lire en filigrane. Que voulait le PDC ? Un bilan de l'école à distance et, surtout, s'assurer que les élèves qui auraient été défavorisés par l'éloignement de l'école pourraient bénéficier d'un soutien avant la rentrée scolaire 2020. Il ne s'agissait pas à proprement parler de rattraper l'enseignement non dispensé durant la période de fermeture des classes, mais plutôt de leur fournir l'occasion de travailler les notions qu'ils n'auraient pas pu entretenir, contrairement à certains de leurs pairs qui pouvaient compter sur une aide à ce niveau à domicile. Il était aussi question de lutter contre la fracture numérique, problématique connue, mais exacerbée par le contexte de l'école en ligne.

### **Des amendements improvisés, irréfléchis**

Le titre de la motion a donc été modifié, la première invite supprimée (ce que demandait par ailleurs EAG initialement, avant de simplement la

ramener au titre, qui évoquait un bilan), la deuxième invite rabotée, et la troisième a été entièrement revue, évacuant la motivation initiale.

Ces modifications, il faut bien le dire, ont été improvisées, pensées à voix haute, EAG étant le seul groupe à avoir d'emblée fourni des amendements écrits (le 12 mai, alors que l'objet devait être traité en urgence par le plénum).

### **N'y aurait-il finalement aucune urgence ?**

En ce qui concerne le titre, il est assez étrange qu'il ait été raccourci de la sorte :

**« Crise Covid-19 et enseignement à distance : bilan du dispositif et mesures de soutien d'urgence »**

Ainsi, l'urgence a été barrée. Pourquoi ? Les mesures de soutien ne représentent-elles pas un ensemble de prestations normal de l'école, usuel, et offert tout au long de l'année ? S'il n'y a plus d'urgence à en dispenser en cette période, à quoi cela sert-il de demander ce qui existe ?

Pourquoi avoir renoncé à demander un bilan ? Autant il était inadéquat d'axer cette requête en ne considérant que le « taux d'absentéisme » – supposé *a priori* non négligeable par les auteurs –, autant il paraît léger de se contenter de la réponse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) assurant, sans fournir la moindre documentation à la commission, que cela était déjà quasiment fait grâce à une enquête d'une HEP de Zoug.

### **Quel bilan genevois de l'école à distance ?**

Solliciter un bilan de la part du DIP était légitime, et la première invite aurait dû être amendée dans ce sens pour faire écho au titre original (l'amendement EAG demandait simplement qu'un bilan de l'école à distance soit réalisé). Le questionnaire de la HEP de Zoug n'est pas la panacée et si les commissaires avaient pu en prendre connaissance, probablement qu'ils auraient compris qu'il n'était pas à même, au vu de sa conception et des questions posées, de répondre à leurs attentes. Le SRED aura probablement l'occasion de faire une analyse de ces résultats et de croiser des données, mais le temps qui va s'écouler diminuera l'intérêt de la publication, alors que la motion était là pour aiguillonner.

### **Pas de soutien pour les élèves avant la rentrée ?**

Quant à la deuxième invite, elle est formellement le résultat de l'amendement EAG, sous-amendé par le PLR. Malheureusement, à nouveau,

ce sous-amendement supprime la raison même de la motion, à savoir proposer avant la rentrée scolaire 2020 des cours de soutien aux élèves ou aux familles qui le souhaiteraient. EAG n'était pas défavorable à l'idée de mettre en place des cours de ce type, la semaine précédant la rentrée du mois d'août, pour celles et ceux qui en auraient ressenti le besoin. Cela aurait constitué une mesure susceptible de rassurer les familles qui, à tort ou à raison, auraient estimé que leur enfant avait quelque peu décroché et devait être aidé à remettre le pied à l'étrier. Il ne fait pas de doute que le corps enseignant, sur une base volontaire, aurait adhéré à cette proposition. Réduire la deuxième invite à « *proposer des cours de soutien aux élèves ou familles qui en feraient la demande* » (en supprimant donc « *durant la semaine précédant la rentrée* ») rend la proposition vaine car c'est objectivement la situation actuelle, vérifiable tout au long de l'année. Il subsiste donc une invite acratopège en quelque sorte, dont le PDC n'a pas mesuré la vacuité quand le PLR a proposé son sous-amendement, supprimant toute notion de temporalité, évacuant le contexte particulier de la prochaine rentrée.

### **Renoncer à lutter contre la fracture numérique ?**

Enfin, la troisième invite dénature l'intention initiale et fleure bon l'improvisation totale. Alors qu'il s'agissait de demander un plan de lutte contre la fracture numérique, pas nouvelle en soi mais davantage rendue visible avec l'école en ligne et l'enseignement à distance, le PLR, sans pouvoir en quoi que ce soit étayer sa proposition, réduit l'intention louable de départ à une mesure pragmatique d'achat de matériel informatique « de deuxième main », plus économique peut-être – mais cela n'est pas prouvé – comme si cela suffisait. Or, non seulement cette idée incongrue ne repose sur aucune étude ou donnée qui indiquerait qu'il y aurait un réel avantage à procéder ainsi et donc à l'intégrer dans un plan de lutte mais, surtout et c'est là justement le problème, elle entend représenter la seule action à entreprendre pour réduire les inégalités en la matière. Le PLR invite ainsi le Conseil d'Etat à renoncer de facto à établir un plan de lutte contre la fracture numérique et cela n'est pas acceptable.

### **Tant qu'il n'y aura pas de moyens...**

Mesdames et Messieurs les députés, l'école, du fait qu'elle concerne tout le monde de loin ou de près, reste un sujet de prédilection dans les débats au parlement. Tant mieux devrait-on penser. Mais il est facile de palabrer, de déposer des textes et d'affirmer d'un air pénétré que la formation doit mériter l'attention de tous. Or, il faut rappeler ici que quand il s'agit de traduire concrètement le soutien dont l'école, les élèves et les familles ont besoin, la



majorité actuelle, de droite, montre son inconséquence et refuse de voter les postes nécessaires. Cela s'est encore vérifié pour le budget 2020 où le DIP a dû revenir à plusieurs reprises pour obtenir des miettes, insuffisantes pour répondre ne serait-ce qu'à l'augmentation démographique, réelle dans l'enseignement primaire et, pire encore, incapables de permettre de délivrer aux élèves à besoins particuliers ou handicapés les mesures auxquelles ils ont droit. Ce comportement inique, qui délaisse les plus défavorisés et méprise les premières années de la scolarité, prenant le risque de gâcher de manière peut-être irrémédiable le cursus scolaire des élèves de notre canton, n'est pas admissible.

### **... l'école continuera de souffrir**

Il semble parfois de bon ton, parmi les parlementaires, de dénigrer les motions en lâchant ici ou là un « *Bah, ce n'est qu'une motion...* », ou autre expression de dédain similaire. EAG ne partage pas cette vision qui consiste à accorder une importance négligeable à tous les objets qui ne sont pas des projets de lois. Mais rédiger des motions qui sont impropres à obtenir une amélioration et qui, de fait, ne servent à rien, si ce n'est à se donner bonne conscience, à vil prix, sans aucun effort, procède d'une démarche qui n'a pas à être cautionnée.

Ensemble à Gauche vous invite donc à refuser cette proposition de motion.